Communication

9 août 2022

POUR LES ASSEMBLÉES LOCALES

- 1. **Reprise de la prédication de porte en porte :** C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous communiquons les informations suivantes. Le 3 août 2022, le Collège central a informé les comités de filiale qu'il sera possible de reprendre la prédication de porte en porte à partir du 1^{er} septembre. Après avoir réfléchi à la situation dans le territoire de notre filiale, nous sommes heureux de vous donner les indications suivantes qui vous seront utiles dans votre participation personnelle au ministère.
- 2. Chaque proclamateur devra faire preuve de discernement pour choisir de porter ou non un masque quand il prêchera en présentiel. Nous savons que, lorsque vous aborderez les personnes dans le ministère, vous continuerez à avoir des égards et de la considération pour leurs sentiments et leur situation. Cela signifiera notamment vous tenir à une distance respectueuse. Cette manière d'agir est en accord avec les paroles de Jésus rapportées en Matthieu 7:12 : « Donc, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, vous devez vous aussi le faire pour eux. »
- 3. Port du masque lors des réunions de l'assemblée locale : Pour le moment, nous encourageons vivement chacun à continuer de porter un masque lors des réunions de l'assemblée.